



Achat d'une carte microsd sur leboncoin. garantie constructeur ?

Par **Tetsuo6995**, le **26/03/2011** à **20:47**

Bonjour,

Il y a environ deux mois j'ai acheté une carte MicroSD sur le site leboncoin.fr.

Bien conscient de l'absence quasiment totale de garantie pour les achats sur ce site, je ne voulais rien acheter sans un minimum d'assurance.

J'ai donc trouvé une annonce de ce type :
[citation]**Siren: 51749XXXX**
Carte MICRO SD / SDHC neuve avec adaptateur SD
Classe 4
Garantie par le fabricant.
Lettre Max 3.50€
Chèque/virement/paypal[/citation]

Annonce publié par un "Compte PRO" sur ce site, qui plus est, un numéro de SIREN est apposé sur l'annonce (j'ai caché volontairement les derniers digits du numéro en question).

Après deux mois d'utilisation, la carte MicroSD est "morte" et ne fonctionne plus du tout. A priori, cette gamme de produit de marque Kingston est garantie à vie par le constructeur (Cf site de la marque).

Il est alors recommandé de contacter le revendeur afin de demander un remplacement du produit par celui-ci qui doit alors gérer la procédure de garantie. Or mon cher vendeur leboncoin ne répond dorénavant plus du tout à mes sollicitations par e-mail (sur l'adresse de la transaction et sur l'adresse supposée de son entreprise).

En ayant vendu son produit sur ce site à l'aide d'un "compte Pro" et en apposant un numéro de SIREN, celui-ci est-il tenu d'accepter le retour/remplacement de mon produit ?

Le soudain silence de celui-ci me laisse à penser que le produit en question pourrait être une contrefaçon. Dans ce cas que puis-je faire ?

Le numéro de SIREN me permet de savoir quelle personne se cache derrière cette annonce.

Si j'envoie finalement ce produit directement au constructeur (cher car basé en Angleterre, sans compter la longue demande de RMA) puis-je être inquiet pour avoir acheté un produit de contrefaçon (sans le savoir) ?

Si cette personne a ajouté un numéro de SIREN qui ne lui appartient pas, est-ce considéré comme une usurpation d'identité ?

Par avance, je vous remercie de votre aide :

Cordialement,
C.L.

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **22:45**

Il faut lire les conditions de la garantie constructeur pour savoir si vous pouvez passer directement par lui

Par **Tetsuo6995**, le **26/03/2011** à **23:23**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Le constructeur précise seulement que je dois contacter le vendeur pour changer le produit défectueux. Si c'est impossible je peux envoyer directement le produit à Kingston.
Mais cela est cher et compliqué...
La question est plutôt sur ce qui est obligatoire pour un vendeur Pro sur internet. Même sur un site d'annonce, ici il se positionne comme une entreprise et non comme un simple particulier ?

Par **mimi493**, le **27/03/2011** à **14:35**

la garantie commerciale n'est pas obligatoire.